

AFFAIRE N° 40

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA REFECTION DE LA TOITURE EN TOLE
DE L'ECOLE MATERNELLE LA RIVIERE I

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires, la Municipalité envisage d'effectuer la réfection de la toiture défectueuse de l'Ecole Maternelle La Rivière I.

Les crédits sont prévus au budget de 1989, au chapitre 903-232-197.

Je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Charges ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et, en cas de résultats infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

MONSIEUR MICHEL CHAN-LIAT DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions ECOLES, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (6 oppositions/
prenant en compte les votes par procuration).

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

